

Focus sur la garantie contre les vices cachés – Quel régime ? Quelle rédaction des clauses ?

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,28 jour(s) soit 2,0 heure(s)

Public concerné :

Notaires et collaborateurs rédacteur en droit immobilier

Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Maîtriser le régime de la garantie des vices cachés en considération de la qualité du vendeur et des désordres
- Rédiger les clauses adéquates pour sécuriser les parties au contrat

Contenu :

Régime de la garantie contre les vices cachés et clause exonératoire

- Les défauts garantis au titre de la GVC
- Rédaction et régime de la clause exonératoire de la garantie des vices cachés en fonction de la qualité du vendeur (régime général, vendeur professionnel, vendeur bricoleur, clauses de vices apparents)
- Conséquences de la mise en œuvre de la garantie contre les vices cachés (Régime/délais/ actualité)
- Clauses de transmission d'action quand le vice ou le désordre est apparent au jour de la vente
- Cas des sinistres intervenus entre l'avant contrat et l'acte définitif de vente

Articulation entre la garantie contre les vices cachés et d'autres fondements

- Cas de travaux qui relèvent de la garantie décennale
- Quelles conséquences en cas de travaux relevant de la décennale sur les clauses relatives à la garantie due par le vendeur ?
- Articulation avec d'autres fondements : obligation d'information / dol/ délivrance conforme

Prérequis :

Aucun, toutefois des connaissances générales en droit de la vente et des contrats sont conseillées. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogiques

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Remise d'une attestation

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.